

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

27 JUIN 2018

PROJET DE DÉCRET - PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES
HOSPITALIÈRES UNIVERSITAIRES, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AUX
INFRASTRUCTURES SCOLAIRES, AUX FONDS BUDGÉTAIRES, AUX AFFAIRES
GÉNÉRALES, À LA CULTURE, AUX ÉCOLES DE DEVOIR, AU SUBVENTIONNEMENT
DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS SOCIOCULTURELS⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

PAR M. BENOIT DRÈZE.

(1) Voir Doc. n°646 (2017-2018) n°1 à 8.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	3
2	Discussion générale	3
3	Examen des articles	3
4	Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	4
5	Avis de la Commissions de l'Education	4
6	Avis de la Commission de la Culture et de l'Enfance	4
7	Avis de la Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	4
8	Avis de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales	4
9	Avis de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles	4
10	Votes et confiance	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative a examiné, au cours de ses réunions du 25 et du 27 juin(2), le projet de décret - programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018)).

Introduction de M. Destrebecq, président

M. Destrebecq, président, précise que le projet de décret-programme comporte 48 articles qui ont été répartis dans les différentes commissions, en fonction des compétences de chacune d'elles.

Pour ce qui la concerne, la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative doit examiner l'article 12 au Titre III – Disposition relative aux bâtiments scolaires.

1 Exposé de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le ministre observe que l'article 12 vise à avoir une date d'élaboration du budget des sociétés de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics (SPABS) anticipative à l'année budgétaire concernée.

2 Discussion générale

La discussion générale n'appelle pas de commentaire.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Destrebecq (Président), M. Furlan, M. Kilic, M. Lefebvre, M. Mottard, Mme Poulin, Mme Vienne, M. Culot, M. Knaepen, M. Nix, Mme Warzée-Caverenne, M. Desquesnes, M. Drèze, Mme Stommen (en remplacement de M. Desquesnes le 25)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. De Bock, Mme El Yousfi, M. Ikazban, M. Luperto, Mme Trachte : membres du Parlement
 M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 M. Bodson, chef de cabinet de M. le ministre Flahaut
 M. Destate, Directeur général adjoint expert a.i. au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Mme Brunin, responsable de la Cellule Fonction publique au cabinet de M. le ministre Flahaut
 Mme Guillaume, cheffe de cabinet adjointe de M. le ministre Flahaut
 Mme Hartmann, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut
 M. Tazsman, attaché au Cabinet de M. le ministre Flahaut
 Mme Eggerickx, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut
 Mme Takedo, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut
 Mme Nootens, attachée au cabinet de M. le Ministre Flahaut
 Mme Cherifi, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut
 M. Vlies, attaché au cabinet de M. le Ministre Flahaut
 Mme Cortembos, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Flahaut
 M. Dumortier, attaché au cabinet de M. le ministre Flahaut
 Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
 M. Bosson, collaborateur du groupe MR
 Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR
 Mme. Jeumont, collaboratrice du groupe cdH

3 Examen des articles

Articles 1 à 11

Les articles 1 à 11 sont examinés au sein des commissions spécialisées.

Art. 12

M. Knaepen salue cette modification attendue, en référence à un décret datant de l'année 1993.

Articles 13 à 33

Les articles 13 à 33 sont examinés au sein des commissions spécialisées.

Art. 34

Un amendement a été déposé en commission de la Culture et de l'Enfance. Il est consigné dans le doc.646 (2017-2018) n°4.

Articles 35 à 47

Les articles 35 à 47 sont examinés au sein des commissions spécialisées.

Art. 48

A l'article 48, **M. le Président** fait savoir que 5 amendements ont déposés et examinés dans plusieurs commissions spécialisées. En réalité, il s'agit du même amendement visant à préciser l'entrée en vigueur de certains articles du dispositif du décret-programme.

Ils sont consignés dans les doc. 646 (2017-2018) n° 2 à 6.

4 Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Par 8 voix et 5 abstentions, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias recommande l'adoption, par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme - partim pour les matières relevant de ses compétences, ainsi que l'adoption de l'amendement n° 4 qui s'y rapporte.

5 Avis de la Commissions de l'Education

Par 7 voix et 5 abstentions, la Commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme - partim pour les matières relevant de ses compétences, ainsi que l'adoption de l'amendement n° 5 qui s'y rapporte.

6 Avis de la Commission de la Culture et de l'Enfance

Par 7 voix contre 4, la Commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption, par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme - partim pour les matières relevant de ses compétences, ainsi que l'adoption des amendements n° 2 et 3 qui s'y rapportent.

7 Avis de la Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Par 8 voix contre 3, la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption, par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme - partim pour les matières relevant de ses compétences, ainsi que l'adoption de l'amendement n° 6 qui s'y rapporte.

8 Avis de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Par 7 voix contre 5, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme - partim pour les matières relevant de ses compétences et recommande l'adoption, par 7 voix et 5 abstentions, de l'amendement n° 1 qui s'y rapporte.

9 Avis de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Par 7 voix contre 4, la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption, par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme - partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Votes et confiance

— L'article 1 est adopté par 6 voix et 4 abstentions ;

— Les articles 2 à 10 sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents ;

— L'article 11 est adopté par 6 voix et 4 abstentions ;

— Les articles 12 et 13 sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents ;

— L'article 14 est adopté par 6 voix et 4 abstentions ;

— L'article 15 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents ;

— Les articles 16 à 25 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions ;

- Les articles 26 à 29 sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents ;
 - Les articles 30 et 31 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions ;
 - Les articles 32 et 33 sont adoptés par 6 voix contre 4 ;
 - L'amendement n° 2, à l'article 34, est adopté à l'unanimité des 10 membres présents. L'article 34, tel qu'amendé, est adopté par 6 voix contre 4 ;
 - Les articles 35 à 41 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions ;
 - L'article 42 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents ;
 - Les articles 43 et 44 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions ;
 - Les articles 45 à 47 sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents ;
 - Les amendements n°1, 3, 4, 5 et 6 à l'article 48 sont adoptés par 6 voix et 4 abstentions. L'article 48, tel qu'amendé, est adopté par 6 voix et 4 abstentions ;
 - L'ensemble du projet de décret-programme, tel qu'amendé, est adopté par 6 voix contre 4.
- A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent rapport.
- | | |
|----------------|---------------|
| Le Rapporteur, | Le Président, |
| B. DREZE | O. DESTREBECQ |